

MAIRIE DE BOUSSENS  
31360  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
14 octobre 2025

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Procurations : 5

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil  
Municipal

D.C.M N° 9-3

Objet : Fongibilité des crédits  
– Virement ordonnateur N°03

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents** : Monsieur SANS Christian, Monsieur LIVOTI Antoine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame COURTOUX Cécile, Monsieur RAMEAU Roger, Madame GÉRARD Sylvie, Madame AIMONE-CAT Françoise, Madame SANDY Liliane, Madame DALLA-ZANNA Rosanna.

**Absents excusés** : Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame COURTOUX Cécile, Monsieur DESHONS Frédéric donne procuration à Madame AIMONE-CAT Françoise, Madame GRANGE Martine donne procuration à Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Madame AGUILA Cyrielle donne procuration à Madame SANDY Liliane.

Madame SANDY Liliane a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h40

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de procéder à des virements de crédits, afin de régler une facture d'honoraires pour travaux non commencés.

Il donne lecture de la décision n°DEC-2025-003. Cette décision a permis de procéder à une régularisation budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le 30 octobre 2025  
En Mairie, le 29 octobre 2025  
Le Maire, Christian SANS



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.